



Ouganda

Accord ratifié: **Oui**

Date de ratification: **2018-06-27**

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)	Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C	22 février 2018	Oui
A - 8.4% B - 47.9% C - 43.7% Not yet notified - 0.0%		
Notification des dates indicatives de la Catégorie B	22 février 2018	Oui
Notification des dates définitives de la Catégorie B	Prorogation accordée jusqu'au 31 décembre 2023	Oui
Notification des dates indicatives de la Catégorie C	22 février 2021	Oui
Notification des dates définitives de la Catégorie C	Prorogation accordée jusqu'au 31 décembre 2023	Oui
Notification des besoins d'assistance technique	22 février 2019	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique	22 février 2021	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique	22 août 2022	Oui

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 1 juillet 2025	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 1 juillet 2023	Oui

Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3	Oui
--------------------	-----

Légendes:

Oui	Notification présentée	Non	Notification due	Non	Notification non échue
-----	------------------------	-----	------------------	-----	------------------------

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	B	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 01 juillet 2023
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2024
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2025
1.4	Notification	A		au plus tard le 22 février 2018
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 01 juillet 2023
2.2	Consultations	B	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 01 juillet 2023
3	Décisions anticipées	B	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 01 juillet 2023
4	Procédures de recours ou de réexamen	B	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 01 juillet 2023
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2024
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2018
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2024
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 01 juillet 2023
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 01 juillet 2023
6.3	Disciplines en matière de pénalités	B	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 01 juillet 2023
7.1	Prétraitement avant arrivée	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2026
7.2	Paiement par voie électronique	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2024
7.3	Séparation de la mainlevée	B	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 01 juillet 2023
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2026

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2018
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2024
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2024
7.8	Envois accélérés	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2024
7.9	Marchandises périssable	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2026
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2026
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2018
10.1	Formalités	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2024
10.2	Acceptation de copies	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2024
10.3	Utilisation des normes internationales	B	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 01 juillet 2023
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2025
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2018
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2018
10.7	Procédures communes à la frontière	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2024
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2018
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2018
11	Transit	C	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2024
12	Coopération Douanière	B C>B	au plus tard le 01 juillet 2024	au plus tard le 01 juillet 2023

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/UGA/1/Add.2	2024-06-12	Category C notification and shifting of categories
G/TFA/N/UGA/3	2024-06-12	Article 22.3
G/TFA/N/UGA/4	2024-06-12	Arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/UGA/2	2024-03-19	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 and 12.2.2
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/UGA/1/Add.1	2022-08-19	Extension of time to notify Category C definitive dates
G/TFA/N/UGA/1	2020-01-15	Categories A, B and C notification
WT/PCTF/N/UGA/1	2015-08-07	Category A notification

1.2 Renseignements disponibles sur Internet



1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre
1 juillet 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Création d'un portail fournissant des informations commerciales exhaustives, doté d'une infrastructure moderne des TIC
2. Documentation dans le cadre du portail national sur le commerce/soutien financier pour la traduction
3. Examen des systèmes de gestion de l'information et élaboration et mise en place de ces systèmes pour les autres entités de facilitation des échanges qui n'en sont pas dotées
4. Examen et élaboration des instruments réglementaires adaptés nécessaires à la simplification des initiatives et mesures de facilitation des échanges
5. Achat et installation du matériel et des infrastructures modernes nécessaires
6. Examen et renforcement des règles et règlements pour soutenir la gestion efficace des systèmes d'information commerciale
7. Élaboration et application de règles et de directives pour la publication de renseignements sur Internet en tenant compte des intérêts des différentes parties prenantes
8. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion du changement dans les diverses organisations/formation et sensibilisation de toutes les parties prenantes

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: TradeMark Africa, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Centre du Commerce International, Swisscontact

Progrès rapporté

TMEA financed the establishment of a One Stop Shop for Trade Information Repository (Uganda Trade Information Portal) while UNCTAD provided infrastructure and technical assistance to document 55 products (43 exports/12 imports), 348 procedures, Transit -11, 72 Institutions, 39 legal documents and 227 forms for export and import.

ITC supported a few private sector engagements on coffee and cocoa export documents under the EU-EAC-Mark Up project Phase one. Swiss-Contact provided support for capturing data and information on fruits and vegetables sector which was uploaded on the Portal.

Impact: Real time trade information on the Portal, reduced cost and time to search for information, feedback on complaints by users addressed. Five EAC Partner States run similar Trade Information Portals and easily accessible to investors and global exporters. So far 36 of 49 procedures are under simplification, 6 steps eliminated, 29 steps digitalized and 21 documents have been eliminated, 11 hours saved.

Beneficiaries: The General Public, Traders, International business community etc.

Funding Gap: Documentation of other key Products and Services; Funding the communication strategy, Simplification of procedures through the National Trade Facilitation Committee (NTFC) and funding a Secretariat of NTFC to follow up on implementation of the agreement and business community inquiries; automation of different Public digital systems. Sustainability of Trade Information Portal; Change Management of human resources and institutions; Capacity building for the business community and the general public.

1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre

1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre

1 juillet 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Évaluation des points d'information existants, des technologies utilisées, etc.
2. Création d'un centre national d'information et d'appel, afin de veiller à ce que le Ministère du commerce, de l'industrie et des coopératives coordonne toutes les autres institutions dans ce domaine
3. Achat du matériel nécessaire et formation du personnel
4. Financement du point d'information national
5. Renforcement des Comités SPS et OTC

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

Agences: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Progrès rapporté

In 2022, UNCTAD supported a consultant to coordinate efforts of the National Trade Facilitation Committee Secretariat for a period of 6 months and also developed the Reform Tracker Portal for Uganda, an online facility to track Uganda's implementation of the WTO trade facilitation agreement and activities of the NTFCs and the simplification work.

Progress made: Development of technical papers for the technical working groups under the NTFC Committee and capacity building of the UNCTAD reform Tracker.

Funding Gap: The Ministry of Trade, Industry and Cooperatives (MTIC) is the national enquiry point that coordinates all other sectional enquiry points in the country and is also responsible for all trade related notifications under WTO. So, support to provide a robust work in this role and also maintaining a dedicated Secretariat is needed. The meagre funding at the Ministry inhibits the institution from coordinating the trade facilitation initiatives at the national, regional and multilateral levels in an efficient manner.



5.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre
1 juillet 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Élaboration et mise en œuvre d'un projet sur les procédures opérationnelles normalisées concernant l'importation et l'alerte rapide, ainsi que la coordination entre les organismes présents aux frontières
2. Équipement et mise en place de l'infrastructure pour la détection des risques alimentaires, y compris les systèmes d'alerte rapide
3. Élaboration d'une stratégie de gestion des risques et suivi de sa mise en œuvre
4. Directives administratives et procédures opérationnelles normalisées pour la gestion des risques liés à la mise en œuvre du cadre SPS national
5. Formation du personnel et des parties prenantes

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre
1 juillet 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Laboratoires aux points d'entrée et de sortie pour la réalisation d'essais
2. Modernisation des laboratoires existants avec les infrastructures appropriées
3. Formation du personnel des laboratoires à l'utilisation des meilleures pratiques internationales

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

7.1.1
7.1.2

Date indicative de mise en oeuvre
1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre
1 juillet 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Développement de l'infrastructure des TIC nécessaire pour les organismes présents aux frontières et acquisition de matériel
2. Établissement de centres logistiques à toutes les frontières en vue de fournir ce service

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment*

7.2

Date indicative de mise en oeuvre

1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre

1 juillet 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Sensibilisation des parties prenantes
2. Développement et mise en place de l'infrastructure des TIC et du matériel informatique adéquats
3. Achat et déploiement d'une technologie abordable et fiable pour garantir l'interconnectivité des réseaux
4. Élaboration et mise en œuvre de programmes de formation, de sensibilisation et d'information
5. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de gestion du changement
6. Examen et renforcement du cadre juridique pour la réalisation de paiements électroniques sécurisés
7. Élaboration et mise en œuvre d'un cadre (y compris les procédures, normes et règlements) pour soutenir la mise en place des paiements électroniques
8. Développement du portail de paiement électronique et accélération de sa mise en place

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre

1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre

1 juillet 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Examen du mécanisme et des procédures de profilage au niveau des douanes et d'autres organismes gouvernementaux
2. Formation et renforcement des capacités des organismes présents aux frontières en matière de gestion des risques
3. Établissement d'une infrastructure des TIC pour appuyer le cadre national de gestion des risques
4. Élaboration d'un cadre interinstitutionnel de gestion des risques

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et équipement, Diagnostic et évaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

7.6.1
7.6.2**Date indicative de mise en oeuvre**
1 juillet 2024**Date définitive de mise en oeuvre**
1 juillet 2024**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

1. Réalisation d'études sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises à l'échelle nationale et au niveau de la CAE
2. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation du personnel présent aux frontières et dans les couloirs de transit
3. Élaboration et mise en œuvre d'un cadre permettant de charger des entreprises spécialisées de réaliser des études périodiques sur le temps nécessaire à la mainlevée
4. Lancement et suivi de la réalisation des études périodiques sur le temps nécessaire à la mainlevée à l'échelle nationale et au niveau de la CAE, comparaison des résultats avec ceux des études précédentes et évaluation comparative avec les meilleures pratiques internationales
5. Identification des écarts sur le plan des résultats et proposition de mesures pour les combler
6. Élaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de coordination destiné à améliorer les opérations aux frontières et en transit, ainsi que le temps nécessaire à la mainlevée
7. Détermination et approbation du temps maximal nécessaire à la mainlevée des marchandises et élaboration de normes à ce sujet
8. Formation du personnel
9. Création d'un mécanisme de coordination

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre

1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre

1 juillet 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Sensibilisation des parties prenantes du secteur privé
2. Gestion du changement
3. Élaboration d'un mécanisme national de coordination et de coopération entre les douanes et les autres organismes présents aux frontières

Étiquettes: *Procédures institutionnelles, Sensibilisation*



	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)	1 juillet 2024	1 juillet 2024
7.8.2 (a), (b), (c), (d)		
7.8.3		

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Établissement d'un régime juridique et élaboration de règlements et de procédures
2. Examen des procédures d'autres organismes
3. Modification du protocole SPS

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins*

7.9.1 (a), (b)
7.9.2
7.9.3
7.9.4

Date indicative de mise en oeuvre

1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre

1 juillet 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Mise en place de laboratoires et acquisition du matériel pour effectuer des essais sur toutes les marchandises périssables dans toutes les zones douanières
2. Formation du personnel au traitement des marchandises périssables
3. Élaboration ou réexamen de la législation pertinente et réalisation des réformes nécessaires

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Ressources humaines et formation*



8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre
1 juillet 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Examen des mécanismes de coopération existants, tant en Ouganda qu'au-delà des frontières
2. Formation (gestion coordonnée des frontières)
3. Financement des organismes présents aux frontières

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Membres donateurs: Union européenne

Agences: TradeMark Africa, Banque mondiale

Progrès rapporté

TMEA and European union supported construction of One Stop Border Posts (OSBP) while World Bank provided a credit facility for the construction of some Border Markets. The development support has led to the Construction of five border export zones at Busia, Katuna, Lwakhakha, Mpondwe and Oraba and renovation of the OSPB at Bunagana.

Impact: Coordinated Border Management; Cross Border Trade Association and Trade Information Desks infrastructures strengthened; NTBs Monitoring Committees established. Support for the simplified trade regime and amplifying or formalizing of cross border traders who are majorly women, youth and small and medium enterprises.

Funding Gap: Outstanding construction of OSBPs at Bunagana, and Lwakhakha; Harmonization of working hours with all border agencies (URA, MAAIF, Immigration, UNBS, NDA, and DDA), funding coordination efforts; ICT Infrastructure. Harmonization beyond Uganda borders with other institutions from EAC Partner States. Sustainability of outstanding works, automation of cross border agencies, trade negotiations missions and private sector business engagements. Funding Joint border committees, Capacitating trade information desks and data collection of cross-border flows.

10.1.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre

1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre

1 juillet 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Examen approfondi des formalités des organismes de facilitation des échanges pertinents, en vue de la simplification des documents commerciaux
2. Harmonisation des procédures nationales appliquées aux postes frontière avec celles des pays frontaliers
3. Simplification et normalisation des documents commerciaux, et facilitation de l'accès à ces documents
4. Réalisation d'un examen législatif et réglementaire sur les procédures et les prescriptions en matière de documents requis
5. Sensibilisation des parties prenantes aux procédures révisées

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

10.2.1
10.2.2
10.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre
1 juillet 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Examen du fonctionnement des autres organismes et modification de la législation, le cas échéant

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins*

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre

1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre

1 juillet 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Infrastructure des TIC
2. Renforcement des capacités institutionnelles
3. Formation du personnel et sensibilisation

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: TradeMark Africa, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Progrès rapporté

TMEA was the funding arm while UNCTAD was the implementing agency which provided the e-Single Window system that integrated other public and private institutions beyond Uganda Revenue Authority and Ministry of Trade, Industry and Cooperatives. The Government of Uganda is currently sustaining some efforts to keep the initiative ongoing.

Achievements to date: Customs clearance time reduced; required documents to process clearance reduced; Private Sector secured licenses of export permits, Reduction in human interface; goods cleared in record time; curb on corruption; electronic access to permits and certificates; licensing clearing agents online; transit certificates digitalized; interfaces with commercial banks; online bids for auctions easily accessible; etc. Funding Gap: The target is to have 45 agencies on the e-Single Window. So far 22 are actively operational on the system. ICT application interface for permits, certificates is needed; Online Advance ruling to be fully automated, online accreditation of Authorized Economic Operators (AEOs), Commodity agency application, Funding communication Strategy, electronic payments. Investment in servers and Source code funding.

10.7.1
10.7.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
1 juillet 2024

Date définitive de mise en oeuvre
1 juillet 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Examen des procédures administratives ou à la frontière existantes, dans le but de simplifier la documentation
2. Formation d'experts et d'autres parties prenantes

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*



	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
11.1 (a), (b)	1 juillet 2024	1 juillet 2024
11.2		
11.3		
11.4		
11.5		
11.6 (a), (b)	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
11.7	1. Examen et harmonisation des limites de charge par essieu dans la région de la CAE 2. Examen et harmonisation des prescriptions relatives à la compensation dans le cadre du système de la carte jaune du COMESA (approche régionale – assurance) 3. Examen des différences de mise en oeuvre de la politique de la carte jaune entre le Kenya et l'Ouganda 4. Sensibilisation	
11.8		
11.9		
11.10		
11.11	Étiquettes: <i>Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins, Sensibilisation</i>	
11.12		
11.13		
11.14		
11.15		
11.16 (a), (b), (c)		
11.17		

Légendes

	Notifiée dans la catégorie C		Notifiée dans la catégorie C		Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 4 avril 2026

Mis à jour le 22 juin 2024